



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.24.013
portant sur la

**Demande de subvention au titre du FONDS VERT 2024 pour
l'aménagement de la cour Oasis de l'école élémentaire du Moulin**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à demander, par délégation, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, dans le domaine des travaux, des fournitures et des services, et sans limite de montant,

Vu le dispositif du FONDS VERT pour 2024,

DECIDE

Article 1^{er} : La ville d'Ingré a décidé de procéder à des aménagements de la cour Oasis pour l'école élémentaire du Moulin. Les cours Oasis sont pensées comme des îlots de fraîcheur, axées sur le bien-être des enfants et proposant un espace mieux partagé.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Dépose de revêtements de sols imperméables
- La mise en place de nouveaux cheminements en béton poreux
- La création d'espaces de jeux (city stade, tennis de table, jeux multiple, panneau de basket) avec la mise en œuvre de copeaux comme sol amortissant et mobilier de salle de classe extérieure
- La pose de toiles d'ombrage

- La création d'espaces végétalisés (micro-forêt, arbustes, arbres fruitiers, arbres d'ornement, création d'une haie etc.).
- La pose de mobilier : cabanes, bancs, tables, jardinières

Compte tenu de la superficie de la cour, les travaux seront réalisés en deux tranches (chaque été) en 2024 et 2025.

Ce projet est éligible au dispositif du FONDS VERT, axe 2 : renaturation des villes et des villages

Article 2 : Le coût prévisionnel du projet est de 500 000,00 € HT.

La demande de subvention porte sur un montant de 300 000,00 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant H.T.	%
<u>DEPENSES :</u>		
Travaux	500 000,00 €	100 %
Total dépenses :	500 000,00 €	
<u>RESSOURCES :</u>		
DEPARTEMENT (volet 3)	89 045,00 €	18%
FONDS VERT	300 000,00 €	60%
Autofinancement :	110 955,00 €	22%
Total des ressources :	500 000,00 €	100 %

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire.

A Ingré, le 23 février 2024



Le Maire,

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : 23 février 2024

Publié ou notifié-le : 23 février 2024

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_24_013
Objet :	demande de subvention au titre du Fonds vert 2024 pour l'aménagement de la cour Oasisi de l'école élémentaire du Moulin
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-02-23 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.1 - Demandes de subvention.
Identifiant unique :	045-214501694-20240223-DC_24_013-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240223-DC_24_013-AR-1-1_0.xml	text/xml	984 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DC.24.013.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20240223-DC_24_013-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	94.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 février 2024 à 10h17min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 février 2024 à 10h17min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 février 2024 à 10h17min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 février 2024 à 10h17min28s	Reçu par le MI le 2024-02-23